



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Faits saillants

Séance ordinaire du conseil des commissaires

26 mars 2025

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Projets d'investissement (Plan directeur 2024-2025) – Liste de projets révisée

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-241211-MR-0049 approuvant la liste de projets d'investissement (Plan directeur 2024-2025);

CC-250326-MR-0068

ATTENDU QU'en janvier 2025, le ministère de l'Éducation a mis à jour ses coûts estimatifs relativement aux immobilisations de la commission scolaire;

ATTENDU QUE ces mises à jour ont une incidence sur les coûts des projets de la commission scolaire et font donc en sorte qu'il est nécessaire de revoir les estimations indiquées dans la liste de projets d'investissement (Plan directeur 2024-2025), lesquelles ont déjà été approuvées par le conseil;

ATTENDU QU'un projet dans la liste de projets d'investissement (Plan directeur 2024-2025) a été remplacé;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la liste révisée de projets d'investissement (Plan directeur 2024-2025), telle qu'elle apparaît au document n° CC-SWLSB-2025/03/26-MRT-001.

Le commissaire Benny Catania appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'entrepreneur

ATTENDU QUE le stationnement et la cour d'école de l'école primaire Jules Verne nécessitent des travaux de réfection;

Travaux de réfection du stationnement et de la cour d'école

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 24-178-01 concernant les travaux de réfection du stationnement et de la cour d'école à l'école primaire Jules Verne et l'ouverture, le 24 mars 2025, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

École primaire Jules Verne

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

CC-250326-MR-0069

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour les travaux de réfection du stationnement et de la cour d'école de l'école primaire Jules Verne à Gestion S. Forget Inc. au coût total de 1 126 954,40 \$, avant les taxes, ou 1 126 954,40 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement susmentionné soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents ayant trait à ce projet.

La commissaire Donna Anber appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité



Modifications de la politique relative au *Programme d'études de l'école secondaire*

Autorisation pour la tenue d'une consultation

CC-250326-ED-0070

ATTENDU QUE la *Loi sur l'instruction publique* exige que chaque commission scolaire s'assure de l'application des programmes d'activités ou d'études définies par le ministère de l'Éducation;

ATTENDU QUE l'article 222 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que chaque commission scolaire s'assure de l'application du régime pédagogique établi par le gouvernement;

ATTENDU QU'en décembre 2024 le ministère de l'Éducation (MEQ) a publié le document *Info-Sanction 24-25-08* clarifiant la mise en œuvre de l'article 28 du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* applicable à toutes les commissions scolaires et tous les centres de services scolaires;

ATTENDU la publication du document *Info-Sanction 24-25-08*, il est maintenant nécessaire de revoir la politique n° 1999-ED-04 : *Programme d'études de l'école secondaire*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Chloée Alary que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur les révisions à la politique n° 1999-ED-04 : *Programme d'études de l'école secondaire*, telles qu'elles apparaissent au document n° CC-SWLSB-2025/03/26-PSD-001;

QUE cette consultation commence le 27 mars 2025 et se termine le 16 mai 2025;

ET QUE les conseils d'établissement, le comité de parents, l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, le Syndicat des enseignants et des enseignantes de Laurier, le SPPOQA (Syndicat des professionnelles et professionnels de l'Ouest de Québec Anglophone), la CSN-S18 et le SEPB-Québec-FTQ, section locale 577 soient consultés;

La commissaire Melissa Wall appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

Règlement établissant la procédure pour l'examen des plaintes concernant les fonctions de la commission scolaire

Autorisation pour la tenue d'une consultation

CC-250326-CA-0071

ATTENDU QU'en vertu de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, toutes les commissions scolaires doivent établir par règlement une procédure d'examen des plaintes liées à ses fonctions.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Elena Ferrato que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise une consultation sur le règlement n° BL2024-CA-29 : *Règlement établissant la procédure pour l'examen des plaintes concernant les fonctions de la commission scolaire*, tel qu'il apparaît au document n° CC-SWLSB-2025/03/26-CA-002;

QUE cette consultation commence le 27 mars 2025 et se termine le 16 mai 2025;

ET QUE les conseils d'établissement, le comité de parents, l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, le Syndicat des enseignants et des enseignantes de Laurier, le SPPOQA (Syndicat des professionnelles et professionnels de l'Ouest de Québec Anglophone), la CSN-S18 et le SEPB-Québec-FTQ, section locale 577 soient consultés;

Le commissaire Benny Catania appuie la recommandation.

Adoptée à l'unanimité



Modifications de la politique relative aux *Établissements scolaires sécuritaires et bienveillants*

Autorisation pour la tenue d'une consultation

CC-250326-CA-0072

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-190327-CA-0149 adoptant la politique n° 2018-CA-25 : *Établissements scolaires sécuritaires et bienveillants* (la Politique);

ATTENDU QUE la Politique devait être mise à jour afin d'y ajouter les éléments concernant la civilité et le respect, et pour insister sur le fait que les comportements abusifs, intimidants ou violents ne seront pas tolérés;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications à la politique n° 2018-CA-25 : *Établissements scolaires sécuritaires et bienveillants*, telles qu'elles apparaissent au document n° CC-SWLSB-2025/03/26-CA-003;

QUE cette consultation commence le 27 mars 2025 et se termine le 16 mai 2025;

ET QUE les conseils d'établissement, le comité de parents, l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, le Syndicat des enseignants et des enseignantes de Laurier, le SPPOQA (Syndicat des professionnelles et professionnels de l'Ouest de Québec Anglophone), la CSN-S18 et le SEPB-Québec-FTQ, section locale 577 soient consultés;

La commissaire Anick Brunet appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

Modifications de la procédure concernant le *Cadre organisationnel de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle*

CC-250326-CA-0073

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-191211-CA-0053 approuvant les modifications à la procédure n° 2020-CA-26 : *Cadre organisationnel de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* (le Cadre de gestion);

ATTENDU QUE le Cadre de gestion est basé sur la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* (la Directive) émise par le Conseil du trésor;

ATTENDU QUE la directive originale exigeait que, pour chaque année financière, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier produise un rapport de surveillance et de revue du cadre de gestion;

ATTENDU QUE le Conseil du trésor a modifié sa Directive de manière que l'obligation de produire ledit rapport de surveillance et de revue passe de chaque année financière à tous les trois (3) ans;

ATTENDU QUE le Cadre de gestion a été modifié pour inclure ces modifications.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications à la procédure n° 2020-CA-26 : *Cadre organisationnel de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle*, telles qu'elles apparaissent au document n° CC-SWLSB-2025/03/26-CA-004, en vigueur immédiatement.

La commissaire-parent Tara Anderson appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité



Répartition des
ressources 2025-2026

CC-250326-FR-0074

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit établir les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus conformément à l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE la consultation annuelle sur l'élaboration du budget a eu lieu du 12 décembre 2024 au 14 février 2025, de manière conforme à l'article 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE les conseils d'établissement, le comité des parents, l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL) et le comité consultatif EHDAA (élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage) ont été consultés et ont respectivement émis leurs commentaires;

ATTENDU QUE le comité de répartition des ressources doit faire une recommandation annuelle au conseil des commissaires sur la détermination d'objectifs et de principes régissant la répartition de ses ressources, conformément à l'article 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique* et sur les critères servant à établir la répartition des ressources, en vertu de l'article 261 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE le comité de répartition des ressources a étudié les résultats du sondage sur le budget afin d'établir ses recommandations en ce qui concerne les objectifs, les principes et les critères de répartition de ses ressources et de les inclure dans le document Répartition des ressources 2025-2026;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité de vérification, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier accepte les recommandations du comité de répartition des ressources pour l'année scolaire 2025-2026, telles qu'elles apparaissent au document n° CC-SWLSB-2025/03/26-FR-001.

Appuyée par le commissaire Benny Catania.

CETTE MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Tara Anderson, Heather Appleby, Barbara Barrasso, Anick Brunet, Benny Catania, James Di Sano, Elena Ferrato, Noémia Onofre de Lima, Bob Pellerin, Désirée Ramacieri, Melissa Wall
ABSTENTIONS :	Donna Anber, Chloée Alary

